

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 182
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : OPERATION
VILLE DURABLE
N° 2023-13 ADHÉSION A
LA CHARTE RÉGIONALE
"ENGAGÉ POUR LE
VÉGÉTAL" 2023**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 27 JUIN 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : **27 JUIN 2023**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE DU :

11 JUIL. 2023

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juillet 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD À Hélène GIRAL.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine LACAOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°227 du 11 septembre 2017 concernant l'adhésion à la charte régionale « Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages » proposée par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

En 2023, la charte fait peau neuve pour laisser place à la toute nouvelle charte régionale « Engagé pour le végétal ».

Avec le soutien de ses partenaires, ce nouveau dispositif se place dans leur lignée directe et accompagnera les gestionnaires pour la mise en œuvre de solutions écologiques, efficaces, pérennes en fonction des usages et des moyens mobilisables.

Elle s'articulera autour de 12 engagements clés pour une gestion respectueuse de la santé, de l'environnement et des territoires.

En conséquence, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle charte régionale « Engagé pour le végétal » proposé par FREDON OCCITANE :

- L'extension de la loi LABBE interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.

- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale « Engagé pour le végétal » propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine, santé du végétal assurant sa pérennité, accueil de la biodiversité, perméabilité des sols, rafraîchissement urbain, insertion paysagère...

- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le cahier des charges de la nouvelle charte régionale « engagé pour le végétal » - niveau 2.

APPROUVE l'adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal » proposé par FREDON OCCITANIE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte ainsi que tout document y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 Juillet 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD

